



NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



CINQUIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR
LA NORMALISATION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES
Montréal, 17 août - 31 août 1987

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

AVANTAGES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX
DE LA NORMALISATION NATIONALE ET INTERNATIONALE
DES NOMS GÉOGRAPHIQUES

État de la situation au Québec

Document présenté par le Canada

RÉSUMÉ

L'expérience vécue par le Québec depuis quelque 75 ans en matière de normalisation des noms géographiques, au niveau national, est brièvement exposée à titre de témoignage quant aux avantages économiques et sociaux de ladite normalisation. Les services rendus en regard des volets techniques et culturels de la toponymie se soldent par un bilan positif de l'organisme central responsable de la nomenclature géographique du Québec.

AVANTAGES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DE LA NORMALISATION NATIONALE ET INTERNATIONALE DES NOMS GÉOGRAPHIQUES

Presque tous les États de notre monde moderne se sont dotés d'un organisme central ou d'un groupe de travail responsable de la nomenclature géographique. Pour certains, cela faisait suite à la recommandation 4 A) de la Conférence de 1967 alors que pour d'autres, dont la Commission de toponymie du Québec, cette préoccupation était déjà présente en 1912.

La pérennité d'un organisme comme le nôtre ne peut être justifiée que par sa rentabilité administrative: ses 75 ans d'existence en sont garants.

Accomplissement du mandat

Le mandat de la CTQ repose sur la complémentarité de deux volets: le rôle technique et le rôle culturel de la nomenclature géographique.

VOLET TECHNIQUE DU MANDAT DE LA COMMISSION

Les noms géographiques ont pour fonction première de repérer la présence d'un lieu géographique. Une identification géographique adéquate du territoire repose sur une localisation exacte de l'entité, sur une dénomination univoque (un seul nom pour un lieu), sur une graphie correcte des noms et sur une densité toponymique minimale.

Les règles d'écriture, les critères de choix, les principes relatifs à la collecte, au traitement, à l'officialisation des toponymes sont autant d'aspects de la normalisation des noms géographiques. Par l'application de normes adaptées au contexte, celle-ci vise à traduire et à mettre en valeur les réalités géographiques et toponymiques du milieu; il ne s'agit pas d'un aménagement de la nomenclature pour des motifs purement formels ou grammaticaux. Ce souci de normalisation se manifeste à travers les services mis à la disposition de la clientèle de la Commission et les opérations afférentes.

Services fournis à la clientèle en regard du volet technique

- la dénomination des lieux

Le programme d'inventaire, de traitement, d'officialisation et de diffusion des noms géographiques constitue le coeur de l'activité de la CTQ et découle des devoirs qui lui sont spécifiquement dévolus par la loi.

- la centralisation des données odonymiques

Dans la procédure d'analyse et d'officialisation des désignations de voies de communication, la Commission intervient de concert avec les municipalités afin d'arrêter un choix sur un seul odonyme. Ce processus est balisé par les critères de choix et les règles d'écriture de la CTQ qui visent la rationalisation et la normalisation systématique et qualitative (ce dernier aspect représente une tâche importante, nécessaire et délicate) des quelque 80 000 noms de voies de communication au Québec. Cette opération terminée, l'acheminement d'informations ayant des affinités avec un repère territorial devrait s'en trouver grandement accélérée et s'effectuer à moindre coût compte tenu de l'univocité des désignations reconnues. L'intervention de la Commission résulte notamment en l'assurance de la qualité et de la stabilité dans la signalisation routière.

- l'information, les publications et les services techniques

La Commission s'est appliqué à mettre à la disposition de ses clientèles des outils de travail de façon à leur faciliter l'accès aux données toponymiques. Signalons un système informatique modernisé (TOPOS) comprenant toutes les données toponymiques répertoriées jusqu'ici sur le territoire québécois; le *Répertoire toponymique du Québec* qui diffuse les décisions officielles de la Commission; les *Guides toponymiques* qui présentent les normes établies par la CTQ en matière de normalisation; un bulletin bimestriel *Le Toponyme* qui fournit des informations relatives à l'actualité toponymique québécoise et des renseignements spécialisés; un service de consultations techniques qui répond à près

de 2 000 demandes par année; des sessions de formation et d'information toponymique adaptées aux besoins du client dans le dessein de favoriser son autonomie en matière d'utilisation des noms géographiques; la participation à des congrès et colloques spécialisés; le maintien d'une bibliothèque de plus de 6 000 documents mis à la disposition de la clientèle et du public; un service de vérification et de validation du contenu toponymique de cartes, documents, volumes.

VOLET CULTUREL DU MANDAT DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE

De façon complémentaire au volet technique du mandat de la CTQ qui s'intéresse avant tout à l'exactitude à divers égards du toponyme, le volet culturel reconnaît l'importance du message que porte le nom géographique et celle de la qualité de la langue de ce message. À ce sujet, les interventions de la CTQ se fondent sur des critères d'authenticité de celui-ci (satisfaite par le recours au principe de l'usage), de pertinence (en regard d'une grille d'analyse qui élimine ce qui peut être problématique ou prêter à confusion ou à controverse) et d'exactitude terminologique.

En toponymie, la question linguistique est au coeur de la discipline, parce que les noms géographiques sont formulés dans une ou plusieurs langues selon les communautés linguistiques qui les ont créés ou qui les utilisent. On ne saurait trop insister sur le caractère patrimonial du "trésor toponymique" que l'organisme a mission d'identifier, de protéger et de valoriser. La toponymie est un bien culturel périssable qui exige attention et protection.

Services fournis à la clientèle en regard du volet culturel

- la qualité de la langue

En premier lieu, la contribution de la CTQ à la qualité de la langue se manifeste dans le traitement des toponymes. Ce traitement concilie les règles de la langue française adaptées à la nomenclature géographique, d'une part, et les particularités linguistiques locales, de l'autre.

L'effort de la CTQ pour améliorer la qualité de la langue est également visible à travers ses travaux terminologiques. D'un autre côté, la CTQ exerce une influence sur la qualité de la langue des élèves québécois par l'entremise de l'évaluation du contenu toponymique du matériel didactique. Il s'ensuit une amélioration substantielle dans la qualité du contenu toponymique du matériel didactique.

- l'expression toponymique des identités régionales

Par l'application du principe de la référence à l'usage en matière de choix des toponymes à officialiser, la CTQ visait, surtout depuis 1962, l'établissement puis le maintien d'un équilibre entre la répartition par groupe linguistique des toponymes et des communautés.

- la toponymie autochtone

Même si ces toponymes se trouvent le plus souvent hors des régions densément occupées du Québec, leur inventaire est opportun pour identifier, à l'aide de noms authentiques, les territoires sur le point d'être développés. Les projets de mise en chantier de nouvelles installations hydroélectriques requerront des cartes dont l'information toponymique devra être exacte et invariante pour éviter les méprises (importance du volet technique). Il est tout aussi opportun d'inventorier les noms autochtones pour réparer l'indifférence voire l'hostilité qu'on leur a naguère témoignée (importance du volet culturel). Ces inventaires ont apporté aux cartes du Québec des milliers de nouveaux points de repère signifiants et ce, pour des espaces insuffisamment dénommés.

En conclusion, bien qu'il ne soit pas facile d'énoncer une comparaison chiffrée entre une situation caractérisée par l'absence d'un organisme où sont centralisées la majorité des décisions toponymiques et leur diffusion et une situation du type de celle qui est préconisée par le Québec depuis 1912 autrement dit entre un État préoccupé par les avantages économiques et sociaux de la normalisation des noms géographiques et un autre qui ne l'est pas, on peut cependant affirmer

que les coûts engendrés par l'absence seraient nettement supérieurs à ceux occasionnés par le maintien et le développement d'un organisme voué spécifiquement à la toponymie. Notre affirmation est étayée par des références aussi évidentes que peuvent être le principe d'économie d'échelle; celui de minimiser les duplications d'activités ce qui se traduit en économie de ressources humaines, techniques et budgétaires; celui de prévenir le dédoublement de mandats susceptibles de se produire dans un contexte où les ministères et organismes mettraient en place des activités toponymiques parallèles.

En dernière analyse, l'ultime bénéficiaire de la normalisation des noms géographiques c'est celui-là même qui les crée, les utilise, les diffuse soit, en l'occurrence, chaque citoyen qui habite un territoire donné et qui, consciemment ou non, doit user, dans sa vie quotidienne ou professionnelle, de repères physiques la plupart du temps nommément identifiés.

Ainsi, pour lui, la normalisation ce sera le facteur qui va: favoriser la promotion touristique en facilitant l'accès à l'ensemble du territoire par une identification appropriée des lieux; assurer l'exactitude de la toponymie dans les textes de lois, règlements, avis juridiques, documents officiels; améliorer et assurer la qualité du contenu pédagogique du matériel didactique; assurer la qualité de l'environnement par l'identification appropriée des lieux et l'exactitude de leurs dénominations; maintenir la qualité des noms de lieux publiés sur des documents produits au niveau national et repris par la suite au niveau international... ce qui rejoint le souhait des Nations Unies.

Commission de toponymie

5 juin 1987